



Abus de confiance, que faire?

Par **vivi93300**, le **20/11/2008** à **08:35**

Je me suis séparé de mon ex il y a cela 2 ans.
Je suis resté avec lui pendant 5 ans. Durant cette période, il m'a soutiré 4 500 € en espèces (bien sur) et ne m'a jamais remboursé.
J'avais peur de lui je l'avoue (il m'a déjà menacé d'un couteau, un couteau m'a frole de quelques centimètres, il a déjà levé la main sur moi).
Ayant refait ma vie et ayant un peu plus confiance en moi, je souhaiterais savoir si j'ai un recours pour récupérer mon argent sachant qu'il n'y a aucune preuve de cette somme.
Merci d'avance

Par **Tisuisse**, le **20/11/2008** à **09:20**

Bonjour,
A moins d'obtenir, de sa part, une reconnaissance de dettes en bonne et due forme, je ne vois pas ce que vous pourriez faire. De plus, si vous n'étiez ni marié, ni pacsé, ce n'est pas votre "ex" car, aux regards des textes, vous n'êtes rien l'un pour l'autre. Vous n'êtes que des tiers et pas autre chose au même titre que votre collègue de travail, votre voisin de palier, n'importe quelle personne que vous croisez au super-marché ou dans le rue.